



# PROCÈS-VERBAL

## COMMISSION SPORTIVE

Réunion restreinte 31 juillet 2018

---

Présidence : M. Michel NAGEOTTE

---

Présents : MM. André GIVERNET – Jean-Louis MONNOT

---

### 1 – SENIORS

#### 1.1 – COUPE DE FRANCE

##### Match n°20345.1 - Coupe de France – Etalans Vernierfontaine / Saône Mamirolle du 18/08/18

La commission prend connaissance de la demande de Etalans Vernierfontaine avec accord de Saône Mamirolle d'inverser la rencontre suite aux travaux à Etalans.

La commission donne son accord et fixe la rencontre à 20h00 au Stade Municipal 1 à Mamirolle.

##### Courriel de Pouilloux

La commission prend connaissance du courriel de Pouilloux informant des travaux sur le stade Philippe Michon jusqu'au 15 septembre. En cas de qualification pour le 2<sup>ème</sup> tour de la Coupe de France, la commission positionnera l'équipe de Pouilloux à l'extérieur.

##### Situation de Talant FC

La commission prend connaissance du PV du Comité de Directeur du District de Côte d'Or du 12 juillet 2018 et décide de retirer l'équipe de Talant FC pour la Coupe de France et dit l'équipe de Jussey SC qualifiée pour le 2<sup>ème</sup> tour de la Coupe de France prévu le 26 août 2018.

#### 1.2 – CHAMPIONNAT

##### Courriel de la Ville de Fontaine les Dijon

La commission prend connaissance du courriel de la Ville de Fontaine les Dijon indiquant que des travaux d'agrandissement sont prévus sur le stade Michel Ratel.

Après avis de la CRTIS, la commission autorise le club de Fontaine les Dijon à utiliser le stade Michel Ratel 2, terrain synthétique pour ses compétitions de R2 et de Coupe de France.

La commission demande au club de prendre toutes les mesures nécessaires pour la sécurité des joueurs et des officiels lors du trajet vestiaires/terrain.

### 2 – JEUNES

#### 2.1 – TIRAGE COUPE GAMBARDELLA

103 clubs sont engagés dont les 4 clubs de National U19 (*Dijon FCO – Sochaux Montbeliard FC – Dijon ASPTT – Auxerre AJ*). La commission prend connaissance du PV du Comité de Directeur du District de Côte d'Or du 12 juillet 2018 et décide de retirer l'équipe de Talant FC.

98 équipes sont qualifiés pour ce 1<sup>er</sup> tour.

Monsieur Nageotte présente le nouveau canevas de l'organisation de la Phase Régionale. La FFF ayant supprimé un tour fédéral et au vu du nombre d'engagés et du nombre de qualifiés directement pour les 1/64<sup>ème</sup> (soit 4 équipes), un tour supplémentaire a été rajouté au calendrier.

Ce 4<sup>ème</sup> tour est fixé le dimanche 11 novembre en même temps qu'une journée de championnat pour les U18R et U17R. Les équipes qui seront qualifiées pour ce tour verront leur rencontre de championnat reportée.

Pour ce 1<sup>er</sup> tour, la commission décide d'exempter les clubs de U18R (10 équipes).

20 équipes sont exemptées de ce tour par tirage au sort.

La commission procède au tirage au sort des exempts : Digoin FCA – Sanvignes CS – St Marcel FR – St Germain du Plain - St Jean de Losne – Autun FC – Fauverney Rouvres – Chatillon – Daix – Is Selongey Foot – SNID – Tonnerre AS – Champs sur Yonne – Pont sur Yonne – Grandvillars – GJ Lizaine Héricourt – Jura Lacs Foot – Bresse Jura Foot – Velotte Besançon – Clémenceau Besançon.

La commission établit la répartition des équipes dans 7 groupes géographiques et procède au tirage au sort du 1<sup>er</sup> tour de la Coupe Gambardella prévu **le dimanche 2 septembre 2018 à 15h00**.

Une circulaire sur le règlement de la coupe sera adressée aux clubs concernés.

## 2.2 – COMPETITION U17R

Suite à la parution des tableaux de candidatures, la commission enregistre les désengagements des clubs suivants : Pontarlier CA, GJ Rudipontain, Louhans Cuiseaux FC, Bresse Jura Foot, GJ Pays Riolais et intègre GJ du Salon, Clémenceau Besançon et GJ Jura Foot Centre.

Les groupes ont été validés par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 19 juillet, la compétition U17R est définie comme suit : groupe A (10 équipes) et groupe B (9 équipes).

Le championnat comportant peu de rencontres (groupe A : 18 et groupe B : 16), la commission étudiera lors de sa prochaine réunion plénière la mise en place de Play off à la place des 4 dernières journées prévues au calendrier initial.

## 2.3 – COMPETITION U13 INTERSECTEURS

La journée de rentrée pour les U13 Intersecteurs aura lieu le samedi 2 mars 2019. La 1<sup>ère</sup> journée de championnat est prévue le samedi 9 mars 2019. Les Finales Départementales Pitch auront lieu le samedi 6 avril 2019 et la Finale Régionale le samedi 4 mai 2019.

Le calendrier sera établi début septembre.

## 2.4 – COURRIELS

### Jura Dolois Football

La commission prend connaissance du courriel du club de Jura Dolois Football souhaitant intégrer la compétition de U18R.

La commission ne peut donner son accord, aucun désistement n'est enregistré dans cette compétition qui compte 12 équipes.

## 3 – FEMININES

### 3.1 – COMPETITION U18F

Suite aux engagements, la commission arrête les groupes de U18 F comme suit :

Groupe A : St Vit US – Chatenoy AS – Jura Sud Foot – Jura Lacs Foot – GJ Jura Foot Centre  
Groupe B : Auxerre Stade – Longvic ALC – Dijon Université – Villers US – Blanzly Féminines US  
Groupe C : Pontarlier CA – Les Fins US – L'Isle sur Doubs – Racing Besançon – Besançon Football  
Groupe D : Chevremont – Belfort ASM FC – Bart/Valentigney – Pays Minier – Lure JS – Vesoul/GJ Val Saône  
La compétition débutera le samedi 15 septembre 2018.

### 3.2 – DEMANDE

#### Entente en Championnat U18F à 11

Les clubs de FC Bart et AS Féminine Valentigney sollicitent la commission pour évoluer en entente avec leur équipe U18F à 11 avec pour club support le FC Bart.  
La commission enregistre cette entente.

PROCHAINE REUNION : sur convocation

**Le Président,  
Michel NAGEOTTE**

*Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football*